



CONTRAT D'ADHÉSION AUX PANIERS BIO LES JARDINS DE CIZE – ETUDIANT·E

Entre les soussigné·es :

les Jardins de Cize

N° Siren : N° 908097660 - Siret : N° 90809766000017

Fournisseur de légumes biologiques *Produits issus de l'Agriculture Biologique – Certifiés FR-BIO-01*

siège : chez Maxime Poissonneau et Candice Rude, 37 rue principale, 01250 Cize

Ci-après dénommée le/la producteur·rice

D'une part,

Et,

Madame/Monsieur :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

@

Portable :

Ci-après dénommé·e consommateur·rice

D'autre part,

Article 1^{er} : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et conditions d'engagement pour un abonnement annuel entre le ou la consommateur·rice et le ou la producteur·rice.

Article 2 : LE/LA PRODUCTEUR·RICE S'ENGAGE

- à livrer un panier de légumes chaque semaine de la durée du contrat au local familles du centre social et culturel J. Prévert en dehors des semaines de fermeture et des 3 semaines choisies par le/la consommateur·rice.
- à fournir un panier de légumes fraîchement ramassés.

En plus des règles imposées à l'Agriculture Biologique, il ou elle s'engage à respecter les grandes lignes d'une agriculture paysanne : **respecter la nature et participer au maintien de la biodiversité et à la préservation des variétés végétales cultivées.**

Chaque année les Jardins positionnent des semaines de carence pendant lesquelles la livraison est interrompue.

Article 3 : LE/LA CONSOMMATEUR·RICE S'ENGAGE

- à honorer son engagement jusqu'à la fin de la période d'abonnement
- à venir chercher son panier au point de dépôt ou à prévenir ou se faire remplacer s'il ou elle ne peut venir chercher son panier.

En cas d'absence, le panier sera décompté dans la limite de 3 paniers par contrat. Ces demandes doivent être effectuées maximum le week-end précédant la livraison par courriel à l'adresse suivante : amapoyonnax@gmail.com.

Comme précisé ci-dessus, la période d'abonnement ne peut être interrompue et tout abonnement commencé est dû.

Toutefois, en cas de force majeure, l'abonnement peut être interrompu par l'abonné·e. La recevabilité de cet événement doit être justifiée au minimum 1 mois avant la prise d'effet de la résiliation.

Article 4 : DUREE DU CONTRAT

Vous souhaitez :

- un contrat à l'année
 - du 19/10/2023 au 27/06/2023
 - 7 semaines de fermeture pour les légumes (28/12 – 04/01 – 11 /01 – 9/05 – 01/08 – 08/08 – 15/08)
 - semaines de suspension de la livraison (décoches obligatoires) par période
 - nombre de paniers à livrer :
- un contrat au semestre
 - du au
 - 7 semaines de fermeture pour les légumes (28/12 – 04/01 – 11 /01 – 9/05 – 01/08 – 08/08 – 15/08)
 - semaines de suspension de la livraison (décoches obligatoires) par période
 - nombre de paniers à livrer :

Article 5 : CHOIX DE PANIER

Chaque semaine, je souhaite recevoir un panier :

- à 10€
- à 15€

Je souhaite régler :

- par chèque
- par virement

Nombre de paniers	Montant du panier	Montant annuel	Nombre et montant des chèques	Nombre et montant des virements

merci de remplir les informations demandées ci-dessus

Article 6 : MODE DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue, au choix :

- par chèque : soit un chèque encaissé lors de la première période, soit 3 chèques encaissés dans les 2 premières périodes, à raison d'un chèque tous les 2 mois.
- par virement bancaire (voir RIB ci-joint) : le motif du virement doit être formulé : AMAP Nom Prénom 1/3, AMAP Nom Prénom 2/3, AMAP Nom Prénom 3/3 si le paiement s'effectue en plusieurs fois, soit 1/1 s'il s'effectue en une fois.

fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signature

le/la consommateur·rice

Signature

le/la producteur·rice

Vos informations personnelles recueillies seront utilisées pour le traitement informatique de votre adhésion par le secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6/01/78 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.